PROVINCE DE QUÉBEC
SAINT-GEORGES

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Georges, tenue au lieu habituel le 10 novembre 2025 à laquelle sont présents mesdames les conseillères Brigitte Busque et Esther Fortin ainsi que messieurs les conseillers Tom Redmond, Jérôme Gendreau, Denis Veilleux, Jean-Pierre Fortier, Olivier Duval et Philippe Breton.

Formant quorum du conseil sous la présidence de madame la mairesse Manon Bougie.

Sont aussi présentes Mme Karine Veilleux, CPA, M.A.P., M. Sc., directrice générale et Me Isabelle Beaulieu notaire, greffière et directrice du Secrétariat général et greffe.

PROCLAMATION D'ÉLECTION :

Me Isabelle Beaulieu, présidente d'élection proclame élues les personnes suivantes:

Poste de maire :	Mme Manon Bougie
Poste de conseiller du district numéro 1 :	Mme Brigitte Busque
Poste de conseiller du district numéro 2 :	M. Tom Redmond
Poste de conseiller du district numéro 3 :	M. Jérôme Gendreau
Poste de conseiller du district numéro 4 :	Mme Esther Fortin
Poste de conseiller du district numéro 5 :	M. Denis Veilleux
Poste de conseiller du district numéro 6 :	M. Jean-Pierre Fortier
Poste de conseiller du district numéro 7 :	M. Olivier Duval
Poste de conseiller du district numéro 8 :	M. Philippe Breton

SERMENT DES ÉLUS :

Me Isabelle Beaulieu, greffière invite chacune des personnes élues à prêter serment devant la population.

HOMMAGE AUX ÉLUS SORTANTS :

Madame la mairesse Manon Bougie a tenu à souligner l'engagement de longue date de trois conseillers sortants ainsi que du maire sortant. Des plaques-hommages leur ont été remises en reconnaissance de leur engagement et leur contribution au développement de la communauté, soulignant que par leurs actions, ils ont participé à façonner la Ville de Saint-Georges d'aujourd'hui et à inspirer celle de demain.

MOT DE BIENVENUE DE LA MAIRESSE ET MOT DE CHACUN DES NOUVEAUX CONSEILLERS.

CONSULTATION PUBLIQUE :

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 13775, 10E AVENUE

Au cours de cette assemblée, la présidente d'assemblée a expliqué la demande de dérogation mineure pour le 13775, 10e Avenue qui vise à autoriser deux terrains d'une profondeur de 21,64 m au lieu de 27 m. Elle a invité les personnes présentes à s'exprimer. Aucune personne ni organisme n'ont désiré s'exprimer.

CONSTAT DU QUORUM.

OUVERTURE :

La séance est ouverte à 20 h 02.

ORDRE DU JOUR :

RÉSOLUTION N^{O} 25-14832

Ordre du jour

ATTENDU : l'ordre du jour rédigé par la greffière;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que préparé et rédigé par la greffière en ajoutant les points suivants :

6.32 Nomination d'un maire suppléant.

7.8 Rapport d'embauche de 6 responsables des patinoires extérieures pour le Service des loisirs et de la culture.

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAL :

RÉSOLUTION N^{O} 25-14833

Séance ordinaire du 2 octobre 2025

ATTENDU : qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2025 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et Villes*, et que la greffière est donc dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2025 soit accepté tel que préparé et rédigé par la greffière.

ADOPTÉE

PROJETS DE RÈGLEMENTS :

RÉSOLUTION N^{O} 25-14834

Adoption du second projet de Règlement numéro 958-2025

ATTENDU : que la greffière résume le second projet de règlement, en indique l'objet et sa portée;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE le second projet du **Règlement numéro 958-2025 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin d'agrandir la zone commerciale du boulevard Lacroix dans le secteur de la 171^{e} Rue**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du second projet du **Règlement numéro 958-2025** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14835

Adoption du second projet de Règlement numéro 959-2025

ATTENDU : que la greffière résume le second projet de règlement, en indique l'objet et sa portée;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Busque
ET RÉSOLU unanimement

QUE le second projet du **Règlement numéro 959-2025 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin de permettre des bâtiments de16 à 32 logements dans la zone RE-621**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du second projet du **Règlement numéro 959-2025** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14836

Adoption du second projet de Règlement numéro 960-2025

ATTENDU : que la greffière résume le second projet de règlement, en indique l'objet et sa portée;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE le second projet du **Règlement numéro 960-2025 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 pour autoriser les bâtiments regroupant des courts de tennis, squash, badminton et autres activités sportives de même nature dans la zone CD-326 située le long de la route 204 près de la 127e Rue**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du second projet du **Règlement numéro 960-2025** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

PRÉSENTATION DE PROJETS DE RÈGLEMENTS ET AVIS DE MOTION :

Je, Esther Fortin, conseillère, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 958-2025 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin d'agrandir la zone commerciale du boulevard Lacroix dans le secteur de la 171e Rue**. La greffière présente le projet de règlement et mentionne son objet et sa portée (Dépôt du projet de règlement).

Je, Jean-Pierre Fortier, conseiller, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 959-2025 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin de permettre des bâtiments de16 à 32 logements dans la zone RE-621**. La greffière présente le projet de règlement et mentionne son objet et sa portée (Dépôt du projet de règlement).

Je, Olivier Duval, conseiller, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 960-2025 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 pour autoriser les bâtiments regroupant des courts de tennis, squash, badminton et autres activités sportives de même nature**

dans la zone CD-326 située le long de la route 204 près de la 127e Rue. La greffière présente le projet de règlement et mentionne son objet et sa portée (Dépôt du projet de règlement).

Je, Tom Redmond, conseiller, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 961-2025 modifiant le Règlement numéro 171-2005 concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Saint-Georges**. La greffière présente le projet de règlement et mentionne son objet et sa portée (Dépôt du projet de règlement).

Je, Olivier Duval, conseiller, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 962-2025 modifiant le Règlement numéro 802-2021 concernant la création d'une réserve financière pour financer des projets d'immobilisations spécifiques**. La greffière mentionne son objet et sa portée (Dépôt du projet de règlement).

ADOPTION DE RÉSOLUTIONS :

RÉSOLUTION NO 25-14837

Approbation du paiement des comptes

ATTENDU : le rapport préparé par M. Rémi Poulin, CPA auditeur, trésorier et directeur du Service des finances en date du 6 novembre 2025, dans lequel il recommande le paiement des comptes au montant de 10 001 556,58 $;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE le directeur du Service des finances et trésorier, M. Rémi Poulin, CPA auditeur, soit autorisé à effectuer le paiement des comptes au montant total de 10 001 556,58 $ couvrant la période du 26 septembre 2025 au 6 novembre 2025.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 25-14838

Adjudication du contrat pour le déneigement pour le
Service des loisirs et de la culture pour une période de 3 ans

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT		
	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3
9060-1535 QUÉBEC INC./A.D.ROY	164 874,15 $	----	169 185,71 $
TERRE EN GROS INC.	----	75 522,88 $	----

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que toutes les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter pour chacun des groupes est celle déposée par **9060-1535 QUÉBEC INC./A.D.ROY pour les groupes 1 et 3** et **TERRE EN GROS INC. pour le groupe 2**;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Philippe Breton
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte les soumissions suivantes pour une période de 3 ans :

- Groupe 1 – Secteur Est : **9060-1535 QUÉBEC INC.** / **A.D.ROY pour un montant total de 164 874,15 $** incluant toutes les taxes applicables. (54 958,05 $ annuellement).

- Groupe 2 – Secteur Ouest : **TERRE EN GROS INC. pour un montant total de 75 522,88 $** incluant toutes les taxes applicables. (25 174,29 $ annuellement).

- Groupe 3 – Domaine de la Seigneurie : **9060-1535 QUÉBEC INC.** / **A.D.ROY pour un montant total de 169 185,71 $** incluant toutes les taxes applicables. (56 395,24 $ annuellement), le tout conformément aux soumissions déposées et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable à même le budget de fonctionnement de chacune de ces années.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14839

Adjudication du contrat pour la fourniture de services professionnels pour réaliser la caractérisation des sols naturels et des matières granulaires existantes et étude géotechnique

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation auprès de 4 entreprises, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
LABORATOIRES D'EXPERTISES DE QUÉBEC LTÉE	65 989,90 $
GROUPE CONSEIL UDA INC.	71 358,44 $

ATTENDU : que suite à l'analyse des soumissions par M. Rémi Poulin, CPA auditeur, trésorier et directeur du Service des finances, celui-ci nous confirme que toutes les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **LABORATOIRES D'EXPERTISES DE QUÉBEC LTÉE ;**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **LABORATOIRES D'EXPERTISES DE QUÉBEC LTÉE** le contrat **pour la fourniture de services professionnels pour réaliser la caractérisation des sols naturels et des matières granulaires existantes et étude géotechnique** pour un montant total corrigé de **66 162,36 $** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14840

Acceptation du rapport du comité de sélection pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs pour la réalisation des plans et devis des travaux de rénovation des infrastructures en bois au parc des Sept-Chutes et adjudication du contrat

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE

JC EXPERTS INC.
WSP CANADA INC.

ATTENDU : que l'analyse des soumissions a été effectuée en utilisant le système de pondération et d'évaluation des offres selon des critères préétablis et que la soumission ayant eu le meilleur pointage est celle déposée par **JC EXPERTS INC.** ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte le rapport déposé par les membres du comité de sélection.

QUE ce conseil adjuge à la firme **JC EXPERTS INC.** le contrat **pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs pour la réalisation des plans et devis des travaux de rénovation des infrastructures en bois au parc des Sept-Chutes,** au montant total de **28 743,75 $**, incluant toutes les taxes applicables**,** le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14841

Octroi d'un contrat pour la fourniture de 13 vélos aquatiques pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : le besoin d'acheter 13 vélos aquatiques pour le Service des loisirs et de la culture et le budget prévu à cet effet en 2025 ;

ATTENDU : que l'analyse du marché a permis d'identifier un seul fournisseur, correspondant aux besoins identifiés, soit des vélos de marque Hydrorider professionnel, produit par l'entreprise Aquam Aquatic Specialist Inc. ;

ATTENDU : l'offre de service déposée par l'entreprise Aquam Aquatic Specialist Inc. ;

ATTENDU : la recommandation de M. Michel Mercier, directeur du Service des loisirs et de la culture ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Brigitte Busque
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jérôme Gendreau
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte l'offre de service de l'entreprise **AQUAM AQUATIC SPECIALIST INC. pour l'achat de 13 vélos aquatiques de marque Hydrorider professionnel**, pour un montant total de **28 724,34$** incluant toutes les taxes applicables.

QUE le tout soit payable à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14842

Acceptation d'honoraires supplémentaires à Les Pompes M.C. inc. pour la mise aux normes des installations d'eau potable au parc des Sept-Chutes

ATTENDU : l'adjudication du contrat pour la mise aux normes des installations d'eau potable au parc des Sept-Chutes donné aux termes de la résolution numéro 25-14767, à Les Pompes M.C. inc. ;

ATTENDU : que le contrat initial s'élevait à 57 274,80 $ incluant toutes les taxes applicables ;

ATTENDU : que le projet a évolué et que des honoraires supplémentaires sont requis;

ATTENDU : la recommandation de M. Michel Mercier, directeur du Service des loisirs et de la culture;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Philippe Breton
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise les honoraires supplémentaires à Les Pompes M.C. inc. pour un montant total de 21 456,09 $ incluant toutes les taxes applicables portant ainsi le contrat à une valeur totale de 78 730,89 $ incluant toutes les taxes applicables.

QUE le tout, soit payable à même le surplus accumulé – Nouvelle Ville, comme prévu au plan triennal d'immobilisations 2025.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14843

Vente de véhicules usagés

ATTENDU : que la Ville a autorisé le 22 septembre 2025, la vente des véhicules usagés suivants, lesquels ne seront plus utilisés par la Ville et ne seront donc plus affectés à l'usage public :

- Hyundai Elantra 2011;
- Ford F-250 2015;
- GMC SAVAN roues doubles 2011.

ATTENDU : que suite à une soumission publique dans l'Éclaireur Progrès, 5 personnes ont déposé une offre pour le véhicule Hyundai Elantra 2011 ;

ATTENDU : que l'offre la plus avantageuse reçue est celle de M. Florian Combes;

ATTENDU : la recommandation de M. Rémi Poulin, CPA auditeur, trésorier et directeur du Service des finances ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise la vente du Hyundai Elantra 2011 à M. Florian Combes pour un montant total de 6 151,16 $, incluant toutes les taxes applicables et confirme que ce bien n'est plus affecté à l'utilité publique.

QUE ce conseil autorise que le Ford F-250 2015 ainsi que le GMC Savan 2011 soit vendu à Pièces d'autos Fernand Bégin inc. pour un montant de 1 050,00 $ chacun, incluant toutes les taxes applicables et confirme que ce bien n'est plus affecté à l'utilité publique.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14844

Versement de subventions à des organismes accrédités

ATTENDU : le rapport préparé par M. Michel Mercier, directeur du Service des loisirs et de la culture, en date du 15 octobre 2025, dans lequel il recommande le versement des subventions aux organismes accrédités mentionnés selon la politique de subvention en vigueur;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jérôme Gendreau
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit autorisé le versement des subventions aux organismes accrédités suivants :

- Association du soccer mineur de Saint-Georges 34 136 $
- Association du baseball mineur de Saint-Georges 5 956 $
- Corps de Cadets 2625 3 363 $

QUE la somme de 43 455 $ incluant toutes les taxes, si applicables, soit financée à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14845

Demande d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU)

ATTENDU : que le Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) vise à accroître la part modale des déplacements actifs en milieu urbain et à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées aux déplacements des personnes;

ATTENDU : que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU);

ATTENDU : que Ville de Saint-Georges doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

ATTENDU : que le montant total du projet qui sera et déposé relativement à ce programme, est estimé à 429 000,00 $, taxes incluses, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 215 000,00 $;

ATTENDU : que Ville de Saint-Georges doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser M. Alain Roy, ingénieur, directeur des Services techniques à signer pour et au nom de la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise M. Alain Roy, ingénieur, directeur des Services techniques à présenter une demande d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) et à signer tout autre document utile et nécessaire pour donner suite au projet et à la présente résolution.

QUE ce conseil confirme son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur et à les respecter et reconnait qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

QUE la mairesse et la greffière soient aussi autorisées à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout autre document utile et nécessaire avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable pour donner suite au projet et à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14846

Demande de dérogation mineure pour le 13775, 10^{e} Avenue

ATTENDU : que le propriétaire du 13775, 10^{e} Avenue, désire créer deux nouveaux terrains à partir de son terrain situé à l'intersection de la 10^{e} Avenue et de la 138^{e} Rue afin d'y construire deux habitations bifamiliales;

ATTENDU : que ce projet nécessite une dérogation mineure et qu'il respecte les conditions et critères prévus au *Règlement numéro 831-2022 concernant les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme*;

ATTENDU : la recommandation du comité consultatif d'urbanisme concernant cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU : que, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la greffière a fait publier un avis sur le site internet de la Ville en date du 8 octobre 2025 et qu'il fut affiché à l'hôtel de ville le même jour;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Philippe Breton
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accorde la dérogation mineure suivante pour le 13775, 10^{e} Avenue :

- Autoriser deux terrains d'une profondeur de 21,64 m au lieu de 27 m.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14847

Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil de ville pour l'année 2026

ATTENDU : que selon les dispositions de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit adopter le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2026 et le publier sur le territoire de la ville;

ATTENDU : le calendrier préparé par Mme Cynthia Rodrigue, assistante-greffière, le tout conformément à la *Loi sur les cités et villes* et au *Règlement numéro 391-2010 sur la régie interne du conseil et le maintien de l'ordre durant les séances* et ses amendements;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Busque
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adopte le calendrier des séances ordinaires pour 2026 préparé par Mme Cynthia Rodrigue, assistante-greffière.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14848

Rétrocession d'un immeuble à GESTION IMMOBILIÈRE D.L.V. INC.

ATTENDU : le prolongement de la 11^{e} Avenue réalisé par Gestion Immobilière D.L.V. Inc. et la cession de cette avenue, pour bonnes et valable considérations, à la Ville le 29 juin 2023 ;

ATTENDU : que le tracé de ce prolongement a été modifié et que par conséquent, une partie de l'immeuble cédé doit être rétrocédé au promoteur ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil rende aliénable les parcelles de terrain connues et désignées comme étant les lots **SIX MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE SEPT CENT TRENTE (6 684 730)** et **SIX MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE SEPT CENT TRENTE ET UN (6 684 731)** du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce en retirant leur affectation publique et accepte de les rétrocéder pour bonnes et valables considérations à Gestion Immobilière D.L.V. INC., le tout conformément au projet de contrat préparé par Me Sabrina Lepage, notaire.

QUE la mairesse et la greffière soient toutes deux autorisées à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14849

Cession d'un immeuble par Mme Marie-Michèle Mathieu

ATTENDU : la nécessité d'acquérir une pointe de terrain connue comme étant le lot 6 684 729 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce appartenant à Mme Marie-Michèle Mathieu, laquelle fera partie de la 11^{e} Avenue ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Busque
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la cession par Mme Marie-Michèle Mathieu, pour bonnes et valables considérations, d'une pointe de terrain connue comme étant le lot numéro **SIX MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE SEPT CENT VINGT-NEUF (6 684 729)** du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, le tout conformément au projet de contrat préparé par Me Sabrina Lepage, notaire.

QUE la mairesse et la greffière soient toutes deux autorisées à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14850

Rétrocession d'un terrain à la Ville par Gestion Sébastien Fortin inc.

ATTENDU : que la Ville a vendu le 30 novembre 2022 un terrain dans le parc industriel ouest connu comme étant le lot 6 195 717 à Estampro inc.;

ATTENDU : qu'avec l'autorisation de la Ville, Estampro inc. a vendu ledit terrain à Gestion Sébastien Fortin inc. aux mêmes conditions, le 7 juillet 2023;

ATTENDU : que finalement le propriétaire désire acquérir un terrain plus grand dans le parc technologique et qu'il ne construira pas de bâtiment à vocation industrielle ou para-industrielle sur ce terrain;

ATTENDU : les clauses spéciales contenues audit acte de vente prévoyant dans un tel cas la rétrocession du terrain en faveur de la Ville au prix payé lors de son acquisition;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la rétrocession à la Ville d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro **SIX MILLIONS CENT QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE SEPT CENT DIX-SEPT (6 195 717)** du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Beauce, par Gestion Sébastien Fortin inc. pour la somme de 21 281,20 $, plus toutes les taxes applicables, le tout conformément au projet de contrat préparé par M^{e} Sabrina Lepage, notaire.

QUE la mairesse et la greffière soient toutes deux autorisées à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document utile et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14851

Vente d'un terrain dans le parc technologique à Gestion Sébastien Fortin inc.

ATTENDU : la demande de Gestion Sébastien Fortin inc. d'acquérir un terrain situé dans le parc technologique, soit le lot numéro 6 668 621 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Philippe Breton
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte de vendre sans aucune garantie à Gestion Sébastien Fortin inc. au prix de 106 337,60 $ plus toutes les taxes applicables, un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro **SIX MILLIONS SIX CENT SOIXANTE-HUIT MILLE SIX CENT VINGT ET UN (6 668 621)** du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de contrat préparé par Me Sabrina Lepage, notaire.

QUE la mairesse et la greffière soient toutes deux autorisées à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14852

Vente d'un terrain sur la 21^{e} Avenue à 9203-0469 Québec inc.

ATTENDU : la demande de la société 9203-0469 Québec inc., d'acquérir un terrain situé sur la 21^{e} Avenue à Saint-Georges, soit le lot numéro 3 085 542 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce;

ATENDU : que ledit terrain n'est plus affecté à l'usage public ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jérôme Gendreau
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil rende aliénable ce terrain connu et désigné comme étant le lot numéro **TROIS MILLIONS QUATRE-VINGT-CINQ MILLE CINQ CENT QUARANTE-DEUX (3 085 542)** du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce en retirant son affectation à l'utilité publique et accepte de le vendre sans aucune garantie, à la société 9203-0469 Québec inc., au prix de 63 105,00 $ plus toutes les

taxes applicables, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de contrat préparé par Me André Poirier, notaire.

QUE la mairesse et la greffière soient toutes deux autorisées à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14853

Vente d'un terrain vacant dans le secteur de Saint-Jean-de-la-Lande
à Gestion Breton Quirion inc.

ATTENDU : la demande de Gestion Breton Quirion inc., d'acquérir un terrain situé sur le 2^{e} Rang dans le secteur de Saint-Jean-de-la-Lande, soit le lot numéro 4 338 791 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce;

ATENDU : que ledit terrain n'est plus affecté à l'usage public ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil rende aliénable ce terrain connu et désigné comme étant le lot numéro **QUATRE MILLIONS TROIS CENT TRENTE-HUIT MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-ONZE (4 338 791)** du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce en retirant son affectation à l'utilité publique et accepte de le vendre sans aucune garantie, à Gestion Breton Quirion inc. au prix de 600,00 $ plus toutes les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de contrat préparé par Me Anne Quirion, notaire.

QUE la mairesse et la greffière soient toutes deux autorisées à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14854

Embauche de 2 pompiers à temps partiel pour le Service de la sécurité incendie

ATTENDU : le besoin d'embaucher des pompiers à temps partiel pour le Service de la sécurité incendie afin d'assurer une relève de la brigade ;

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Marie-Pierre Desjardins, directrice du Service des ressources humaines, à l'effet de procéder à ces embauches ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Busque
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil procède à l'embauche de M. Félix Douville et M. Zacharie Plante à titre de pompiers à temps partiel pour le Service de la sécurité incendie, selon les conditions de travail prévues à la convention collective des pompiers, et ce, à compter du 11 novembre 2025, conformément au rapport numéro 27503 présenté au conseil.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 25-14855

Embauche d'une responsable au centre de ski

ATTENDU : le besoin d'embaucher une responsable au centre de ski pour la période hivernale 2025-2026 ;

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Marie-Pierre Desjardins, directrice du Service des ressources humaines, à l'effet de procéder à cette embauche ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jérôme Gendreau
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche de Mme Béatrice Lajoie-Donahue selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés du Centre de ski pour la période prévue au rapport d'embauche.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14856

Embauche de caissiers au centre de ski

ATTENDU : le besoin d'embaucher des caissiers pour le centre de ski ;

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Marie-Pierre Desjardins, directrice du Service des ressources humaines, à l'effet de procéder à ces embauches ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche du personnel temporaire suivant selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés du centre de ski pour la période prévue au rapport d'embauche.

Florian Combes Alexis Rodrigue

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14857

Embauche de commis au restaurant au centre de ski

ATTENDU : le besoin d'embaucher des commis au restaurant pour le centre de ski;

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Marie-Pierre Desjardins, directrice du Service des ressources humaines, à l'effet de procéder à ces embauches ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche du personnel temporaire suivant selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés du centre de ski pour la période prévue au rapport d'embauche.

Chantal Akimana Meagan Gagné Dianetta Rayapin

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14858

Embauche de préposés aux remontées mécaniques au centre de ski

ATTENDU : le besoin d'embaucher des préposés aux remontées mécaniques pour le centre de ski ;

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Marie-Pierre Desjardins, directrice du Service des ressources humaines, à l'effet de procéder à ces embauches ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Brigitte Busque
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche du personnel temporaire suivant à titre de préposés aux remontées mécaniques selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés du centre de ski pour la période prévue au rapport d'embauche.

Jean-Eudes Assouramou	Ann-Laurie Bellegarde	Philippe Bellegarde
Léo Minh Bernard	Anabelle Bédard	Axel Cuberos
Adriano De Paola	Octavio De Paola	Maélie Dionne
Rose Fecteau	Étienne Gilbert	Samuel Jativa
Ulrich Kamwa Fossouo	Yao Constant Kpatogbe	Izak Lacasse
Julia Lachance	Izaack Lacroix	Louis-David Leclerc
Alicia Lessard	Noa Lévesque	Hugo Maheux
Félix-Antoine Paré	Alexis Poulin	Sabrina Rodrigue
Angély Roy	Alexandre Veilleux	

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14859

Embauche de préposés à l'entretien ménager au centre de ski

ATTENDU : le besoin d'embaucher des préposés à l'entretien ménager pour le centre de ski;

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Marie-Pierre Desjardins, directrice du Service des ressources humaines, à l'effet de procéder à ces embauches ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jérôme Gendreau
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche du personnel temporaire suivant à titre de préposés à l'entretien ménager pour le centre de ski selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés du centre de ski pour la période prévue au rapport d'embauche.

Chantal Akimana	Nirmal Kumar Essary	Helene Maryse Eyenga Ossimi
Mickael Kouamo		

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14860

Embauche de préposés à la maintenance pour les patinoires extérieures pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : le besoin d'embaucher du personnel pour une période temporaire à titre de préposés à la maintenance pour les patinoires extérieures;

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Marie-Pierre Desjardins, directrice du Service des ressources humaines, à l'effet de procéder à ces embauches ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche du personnel temporaire suivant à titre de préposés à la maintenance pour les patinoires extérieures selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés du Service des loisirs et de la culture, pour la période prévue au rapport d'embauche.

Léandre Bélanger	Juan Carlos	Alexandre Dion
Jean-Gabriel Drouin	Édouard Gagné	Jeffrey Gauthier
Sébastien Gauthier	Sébastien Quirion-Bélanger	

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14861

Embauche de commis à l'accueil pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : le besoin d'embaucher du personnel pour une période temporaire à titre de commis à l'accueil ;

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Marie-Pierre Desjardins, directrice du Service des ressources humaines, à l'effet de procéder à l'embauche de Mme Jacynthe Lacasse ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche de Mme Jacynthe Lacasse, à titre de commis à l'accueil pour le Service des loisirs et de la culture selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés de bureau pour la période prévue au rapport d'embauche.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14862

Embauche d'une horticultrice pour le Service des travaux publics

ATTENDU : le départ à la retraite de M. Mario Rodrigue ;

ATTENDU : le besoin d'embaucher une horticultrice pour le Service des travaux publics;

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Marie-Pierre Desjardins, directrice du Service des ressources humaines, à l'effet de procéder à l'embauche de Mme Mireille Laflamme ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Philippe Breton
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche de Mme Mireille Laflamme à titre d'horticultrice pour le Service des travaux publics selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés cols bleus, et ce, à compter du 9 juin 2025, conformément au rapport numéro 27502 présenté au conseil.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14863

Embauche d'un chargé de projet à la direction générale

ATTENDU : le besoin d'embaucher un chargé de projet pour la direction générale;

ATTENDU : la recommandation de Mme Karine Veilleux, CPA, M.A.P., M. Sc., directrice générale et du comité de sélection à l'effet de procéder à l'embauche de M. Martin St-Laurent ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche de M. Martin St-Laurent, ingénieur, à titre de chargé de projet pour la direction générale, selon la politique salariale des employés-cadres, comprenant une période de probation de 6 mois, conformément au rapport numéro 27501 présenté au conseil, et ce, à compter du 24 novembre 2025.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14864

Départ à la retraite d'un chef de division pour les Services techniques

ATTENDU : la lettre reçue de M. Francis Tardif, chef de division – Services techniques pour les Services techniques ;

ATTENDU : la recommandation de M. Alain Roy, directeur des Services techniques ainsi que de Mme Marie-Pierre Desjardins, directrice du Service des ressources humaines, à l'effet d'accepter cette demande;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Veilleux
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Busque
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte le départ à la retraite de M. Francis Tardif, chef de division – Services techniques, et ce, à compter du 28 février 2026 et que de sincères remerciements lui soient adressés pour les services rendus à la Municipalité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14865

Nomination d'une chef de Division – Services techniques pour les Services techniques

ATTENDU : le départ à la retraite de M. Francis Tardif, chef de Division – Services techniques;

ATTENDU : la recommandation de M. Alain Roy, directeur des Services techniques et de Mme Marie-Pierre Desjardins, directrice du Service des ressources humaines à l'effet de procéder à la nomination de Mme Sophie-Anne Gallant;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Philippe Breton
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise la nomination de Mme Sophie-Anne Gallant à titre de chef de Division – Services techniques selon la politique salariale des employés-cadres, conformément au rapport numéro 27500 présenté au conseil, et ce, à compter du 11 novembre 2025.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14866

Nomination d'un membre sur le comité de formation

ATTENDU : la politique de formation et développement du personnel;

ATTENDU : que Me Magalie Plourde faisait partie du comité de formation et que cette dernière a obtenu le poste de directrice générale adjointe ;

ATTENDU : le besoin de la remplacer sur ce comité;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Veilleux
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil entérine la nomination de Mme Marie-Pierre Desjardins, directrice du Service des ressources humaines pour agir sur le comité de formation découlant de la politique de formation et développement du personnel.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14867

Démission d'une pompière pour le Service de la sécurité incendie

ATTENDU : la lettre de démission reçue de Mme Marilyn Nadeau à titre de pompière pour le Service de la sécurité incendie ;

ATTENDU : la recommandation de M. Frédéric Morin, directeur du Service de la sécurité incendie et de Mme Marie-Pierre Desjardins, directrice du Service des ressources humaines, à l'effet d'accepter cette démission;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jérôme Gendreau
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la démission de Mme Marilyn Nadeau à titre de pompière pour le Service de la sécurité incendie, et ce, à compter du 17 octobre 2025 et que de sincères remerciements lui soient adressés pour les services rendus à la Municipalité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14868

Nomination d'un maire suppléant

ATTENDU : le besoin de nommer un maire suppléant suite aux élections du 2 novembre dernier ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Philippe Breton
ET RÉSOLU unanimement

QUE monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier soit désigné maire suppléant et que des sincères remerciements soient adressés à madame Manon Bougie pour les services rendus durant son terme d'office.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS :

RÉSUMÉ COMPARATIF MENSUEL DES PERMIS ÉMIS POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2025

Le résumé comparatif mensuel des permis émis entre le début de l'année et la fin du mois de septembre est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE DE 24 ANIMATEURS D'ÉVÈNEMENTS POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche de 24 animateurs d'évènements pour le Service des loisirs et de la culture pour une période variant du 25 octobre 2025 au 1er novembre 2026 est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE D'UN SURVEILLANT DE PATINAGE LIBRE

Un rapport d'embauche d'un surveillant de patinage libre pour le Service des loisirs et de la culture pour la période du 30 octobre 2025 au 4 mai 2026 est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE D'UNE FORMATRICE POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche d'une formatrice pour le Service des loisirs et de la culture pour la période du 20 octobre 2025 au 30 septembre 2026 est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE D'UNE FORMATRICE POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche d'une formatrice pour le Service des loisirs et de la culture pour la période du 1er novembre 2025 au 30 septembre 2026 est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE DE 15 MONITEURS DE SKI OU DE PLANCHE POUR LE CENTRE DE SKI

Un rapport d'embauche de 15 moniteurs de ski ou de planche pour le centre de ski pour la période du 11 novembre 2025 au 18 avril 2026 est déposé au conseil.

AUTORISATION DE DÉPENSES POUR TRAVAUX D'URGENCE

Conformément aux dispositions du *Règlement numéro 602-2015 déléguant à des fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Municipalité*, la directrice générale fait rapport au conseil d'autorisations pour travaux d'urgence.

RAPPORT D'EMBAUCHE DE 6 RESPONSABLES DES PATINOIRES EXTÉRIEURES POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche de 6 responsables des patinoires extérieures pour le Service des loisirs et de la culture pour la période du 12 novembre 2025 au 1er avril 2026 est déposé au conseil.

AUTRE SUJET :

COMPTES RENDUS DES DERNIÈRES RÉUNIONS

Les membres du conseil résument les différentes activités auxquelles ils ont participé et présentent les activités à venir. Un compte rendu de réunion est donné par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier sur le conseil d'administration de la Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud, par monsieur le conseiller Tom Redmond sur une rencontre de l'Office d'habitation du Sud des Appalaches, par monsieur le conseiller Olivier Duval sur le conseil d'administration de Beauce Art et par madame la conseillère Esther Fortin sur le comité des loisirs et de la culture.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

QUESTIONS DU CONSEIL

Aucune.

QUESTIONS DU PUBLIC

M. Guy Roberge demande quel est le projet de la Ville face à la suggestion de la ministre Guilbault de se regrouper avec d'autres municipalités. Madame la mairesse Manon Bougie explique que pour être évaluée, une demande de regroupement doit être avantageuse pour les deux parties. M. Roberge demande également qui retarde les travaux dans le secteur ouest près du pont et de l'avenue Clermont-Pépin. Mme Karine Veilleux, CPA, M.A.P., M. Sc., directrice générale, confirme que ce sont des travaux du ministère des Transports et invite M. Roberge à s'adresser à M. Samuel Poulin, député de Beauce-Sud.

Mme Solange Thibodeau souligne qu'il y aurait lieu d'entreprendre des démarches afin de ralentir la circulation sur l'avenue Clermont-Pépin. Madame la mairesse Manon Bougie transmettra la demande au comité de circulation.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

À 20 h 56, sur proposition de monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier, appuyée par madame la conseillère Esther Fortin, la séance est levée.

MANON BOUGIE
Mairesse

M^E ISABELLE BEAULIEU
Greffière

****